

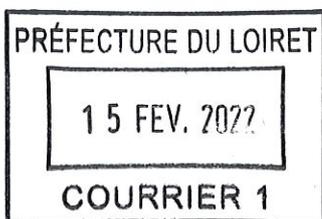
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation

1^{er} février 2022

Numéro de la délibération

22-02



Objet de la Délibération

Candidature au
programme Leader 2023-2027
(Périmètre, AMO, thématiques)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 15/02/2022

Et publication ou notification

Le 22/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à dix-huit heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Frédéric FERREIRA (suppléant de Gervais GREFFIN - Bucy le Roi), Bertrand GUILLON (Boulay les Barres), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER (suppléant de Hubert JOLLIET - Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Nathalie FAUCHET (Suppléante de Damien MOREAU - Lion-en-Beauce), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières en Beauce), Pascal FOULON (Saint Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Tavers), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINE (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung sur Loire), Françoise ADRIEN (suppléante de Daniel THOUVENIN - Villorceau), Solange VALLEÉ (Binas),

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (Cléry-Saint-André).

Ainsi que : David JACQUET (Région Centre Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières en Beauce), Thomas POINTEREAU (Epièdes-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 21 juillet 2016 signée avec la Région Centre Val de Loire, l'ASP et le GAL Loire Beauce pour la mise en œuvre du programme LEADER,

Vu le renouvellement des délégués du comité syndical et l'élection du Président lors de la réunion du 8 septembre 2020,

Le Président informe de l'intérêt pour le territoire d'avoir recours à un prestataire extérieur pour élaborer la candidature au programme Leader. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) apportera un cadre méthodologique ainsi qu'un regard extérieur neuf sur les programmes Leader passés.

Parallèlement, cette AMO doit permettre de libérer du temps à la chargée de mission Leader pour bien finir le programme en cours et animer les actions biodiversité.

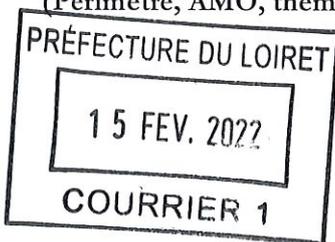
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation
1^{er} février 2022

Numéro de la délibération
22-02

Objet de la Délibération

Candidature au programme Leader 2023-2027 (Périmètre, AMO, thématiques)



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/02/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022

Le Président propose d'associer le comité de pilotage du GAL à l'élaboration du cahier des charges permettant de consulter les prestataires potentiels.

Le Président informe que le coût maximal de cette AMO sera de 20 000 € TTC et qu'elle sera financée à 80% par les fonds européens.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De candidater pour un futur programme LEADER 2023-2027 à l'échelle du PETR Pays Loire Beauce,
- De prendre en compte la thématique obligatoire de la Région Centre Val de Loire précisée dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt du 15 décembre 2021 sur le « Bien vivre dans des territoires résilients » et les axes suivants :
 - Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs (santé, mobilité, tiers-lieux multifonctionnels...)
 - Relocaliser et reterritorialiser l'économie (filières économiques locales, économie circulaire, circuits-courts...)
 - Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique (sobriété énergétique, énergies renouvelables, biodiversité...)
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.1 du programme LEADER 2014 - 2020, étendu à 2022, pour solliciter un prestataire afin de réaliser la candidature 2023-2027, au taux maximum,
- D'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la candidature Leader,
- De mobiliser le comité de pilotage du GAL pour rédiger et valider le cahier des charges portant sur l'élaboration de la candidature Leader,
- D'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises selon une procédure de marché à procédure adaptée,
- De solliciter les subventions auprès de l'Etat et de tout autre organisme,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CULLERIER